



AVIS AUX MEMBRES

N° 2009 – 030

Le 24 mars 2009

RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ Suncor Energy Inc. (SU) Plan d'arrangement

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« LA CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA « BOURSE »). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LES ÉMETTEURS CONCERNÉS PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Suncor Energy Inc. (« Suncor ») et Petro-Canada (« Petro-Canada ») ont annoncé le 23 mars 2009 qu'elles ont convenu de fusionner les deux sociétés. Les parties ont par ailleurs convenu que l'entité fusionnée sera exploitée sous la dénomination commerciale de Suncor. Selon les modalités de cette entente, les actionnaires de Suncor recevront 1,00 action ordinaire de la nouvelle société fusionnée pour chaque action ordinaire de Suncor détenue.

La fusion proposée est assujettie à l'approbation des actionnaires de Suncor et Petro-Canada et à certaines autres approbations habituelles. Les sociétés prévoient que la fusion sera réalisée au troisième trimestre de 2009.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le service des opérations de la CDCC.

Alain Miquelon
Premier vice-président et chef de la compensation par intérim